



VILLE d'HAULCHIN

4, Place de la Mairie 59121 Haulchin
Tel : 03 27 44 94 72 / Fax : 03 27 43 88 69
mairie@haulchin.fr

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT DES RESTRICTIONS
DE CIRCULATION**

RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Monsieur le Maire de la Commune d'HAULCHIN,

Vu le Code de la Route et en particulier les articles R44 et R225,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les travaux de réfection de la voirie rue Jean-Jacques Rousseau réalisés par les Services Techniques de la Commune,
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité nécessaire,

ARRETE

Article 1 : Les restrictions de circulation, énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet du mercredi 21 juin 2023 à la fin des travaux.

Article 2 : Une circulation alternée sera mise en place au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Les Services de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par Monsieur le Directeur Général des Services dans les conditions habituelles.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché, les infractions à ses dispositions seront constatées et dans les conditions réglementaires habituelles par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Haulchin, le 19 juin 2023

Le Maire,
Bruno RACZKIEWICZ

